

RÈGLEMENT DE LA SALLE DE LECTURE

1. La salle de lecture est à la disposition du corps étudiantin et **sous la responsabilité de chacun(e)**.
2. Les **revues doivent rester en salle de lecture.** Les prêts ne sont pas possibles, ni les ballades ! Des photocopies peuvent être faites sur le copieur.
3. Il y a **deux ordinateurs** à disposition des étudiant-e-s dans la salle de lecture. De plus, comme partout à l'Unine, la connexion WIFI est possible avec un ordinateur portable.
4. Les **boissons et la nourriture restent dehors.**

Avec nos meilleures salutations.

Christelle Chittani

Collaboratrice administrative

